

Allemagne : Point d'actualité au 29 avril d'après CAA

RESUME

Saisonniers – Augmentation du plafond de revenu complémentaire au chômage partiel : Dans le contexte de l'augmentation prévue de l'indemnité de chômage partiel (par étapes de 67 % à 87 %), le gouvernement prévoit une nouvelle augmentation temporaire (jusqu'à octobre 2020) des revenus complémentaires autorisés.

Saisonniers - les OPA s'adressent aux agriculteurs employeurs : respectez les règles ! Les fédérations agricoles appellent les agriculteurs à respecter strictement les règles sanitaires lorsqu'ils recourent à des travailleurs saisonniers.

Saisonniers – Papier de position die Linke demandant des hébergements individuels, suffisamment d'équipements de protection et d'installations sanitaires, un recours limité aux durées de travail excessives (au-delà de 10h) et une indemnité de pénibilité non imposable correspondant à 25 % du salaire brut.

La banque de refinancement agricole espère une subvention du gouvernement fédéral : actuellement, la bonification des prêts en trésorerie accordés aux exploitations est prise sur les réserves de la banque ; une discussion est en cours avec le gouvernement pour qu'une partie de l'aide accordée aux exploitations soit couverte par le niveau fédéral.

Saisonniers – Augmentation du plafond de revenu complémentaire pour suivre l'augmentation de l'indemnité de chômage partiel

Lors de la réunion du conseil des ministres fédéraux d'aujourd'hui, la ministre fédérale de l'Agriculture, Julia Klöckner, le ministre fédéral de l'Intérieur, Horst Seehofer, et le ministre fédéral de l'Économie, Peter Altmaier, ont publié une déclaration commune sur le paquet de protection sociale II.

Dans le contexte de l'augmentation prévue de l'indemnité de chômage partiel (par étapes de 67 % à 87 %), les ministres soulignent la nécessité de maintenir pour les travailleurs nationaux à un niveau attractif les possibilités d'emploi saisonnier. Il est donc souhaitable d'intégrer, dans la procédure parlementaire, une nouvelle augmentation temporaire (jusqu'à octobre 2020) des revenus complémentaires autorisés dans le cadre de l'indemnité de chômage partiel pour les secteurs prioritaires dont l'agriculture.

Saisonniers - les OPA s'adressent aux agriculteurs employeurs : respectez les règles !

Après que des infractions aux règles d'hygiène et de distance dans certaines exploitations agricoles ont été rendues publiques, les présidents du syndicat agricole majoritaire (DBV), de Fédération de l'horticulture (ZVG) et de la Fédération des coopératives (DRV), appellent les agriculteurs à respecter strictement les règles sanitaires lors du recours à des travailleurs saisonniers.

« Les agriculteurs ont une responsabilité particulière envers leurs employés pendant cette période. Ceux qui ne respectent pas les règles mettent en danger la santé de leurs travailleurs, de leur propre famille et, en fin de compte, la capacité de leur exploitation à travailler. Tout le monde

devrait en être conscient », déclare le président du DBV. Pour le président de la DRV : « Ces violations des règles ne sont pas acceptables. La réglementation actuelle sur l'entrée des travailleurs saisonniers ne restera en vigueur que tant que les exploitations respecteront les règles ». Du point de vue de la ZVG, les infractions aux règles sont dommageables pour l'ensemble de la profession.

Les trois fédérations se disent à la disposition des exploitations pour les conseiller sur la manière de mettre en œuvre les exigences nombreuses relatives à l'emploi de travailleurs saisonniers.

Saisonniers – Papier de position die Linke

Après les Verts il y a quelques jours, c'est au tour de l'extrême gauche de s'exprimer sur ce thème. Le groupe die Linke au Bundestag exige des mesures de protection strictes pour l'emploi des travailleurs saisonniers ainsi que le versement d'un complément de salaire. "La protection contre les infections et la sécurité au travail, y compris dans les logements, ainsi qu'une meilleure rémunération doivent avoir la priorité absolue", a déclaré la porte-parole du groupe pour l'agriculture, Kirsten Tackmann à l'occasion de la publication d'un document de position hier à Berlin. Pour die Linke, l'approvisionnement de la population ne doit pas être assuré au détriment de la santé et de l'intégrité physique des travailleurs saisonniers.

Dans ce document, les députés de l'extrême gauche demandent pour les saisonniers :

- l'interdiction du logement collectif et du transport collectif, l'hébergement individuel devant devenir la norme ;
- la mise à disposition d'équipements de protection et d'installations sanitaires suffisants doit être garantie ;
- la limitation du recours aux durées de travail excessives (au-delà de 10h) ;
- en tant qu'employés d'un secteur critique et exposé, une indemnité de pénibilité non imposable correspondant à 25 % du salaire brut.

Dans le même temps, des « mesures visant à garantir des prix à la production couvrant les coûts » étaient nécessaires. « Les prix de dumping des groupes de transformation et de commercialisation imposent la main-d'œuvre la moins chère possible », a déclaré Mme Tackmann. Dans ce document, le groupe souligne la responsabilité particulière des employeurs, mais aussi celle des législateurs et des autorités de contrôle, afin de prendre des mesures adaptées et de contrôler leur mise en œuvre.

La banque de refinancement agricole espère une subvention du gouvernement fédéral

Le patron de la Landwirtschaftliche Rentenbank a indiqué à la presse, en marge de la récente présentation du bilan de son établissement (voir veille d'hier), qu'il espérait une subvention du gouvernement fédéral pour répondre aux besoins de trésorerie de toutes les exploitations qui formuleraient une demande de soutien. Pour mémoire, la Rentenbank propose dans le cadre de la crise COVID-19 des prêts en trésorerie bonifiés (sur 4, 6 ou 10 ans avec différé de remboursement du capital d'un an et subvention unique s'élevant à 1,5 % de l'emprunt, d'où un taux d'intérêt effectif de 1 %) et depuis peu garantis (jusqu'à 90%), mais aussi la suspension du remboursement de prêts classiques (près de 1 200 demandes reçues à ce jour). Actuellement, la bonification des prêts est prise sur les réserves de la banque ; une discussion est en cours avec le gouvernement pour qu'une partie de l'aide accordée aux exploitations soit couverte par le niveau fédéral.